



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/206
S/17057
26 mars 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 40, 72, 132 et 133
de la liste préliminaire*
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 25 mars 1985, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à mes lettres des 11 et 13 mars 1985 (A/40/170 et A/40/175, respectivement), j'ai l'honneur de vous informer que nous rejetons catégoriquement comme fabriquées de toutes pièces les allégations mensongères de la Thaïlande formulées par son Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies dans sa lettre datée du 14 mars 1985 (A/40/180-S/17038) et dont Beijing et les milieux occidentaux se sont fait l'écho dans la lettre du Représentant permanent de la Chine du 11 mars 1985 (A/40/172-S/17023).

Les faits montrent que c'est la Thaïlande qui est brutalement intervenue dans les affaires intérieures du Kampuchea, du Laos et du Viet Nam et a violé ces territoires.

Le monde ne sait que trop bien que la Thaïlande fait alliance avec la Chine, offre asile à la clique de Pol Pot et aux autres réactionnaires kmers et subvient à leurs besoins aux fins de saboter la renaissance du peuple kampuchéen, créant ainsi un climat d'instabilité et de tensions constantes dans la région.

* A/40/50 et Corr.1.

En lançant cette campagne malveillante, la Thaïlande et ses partisans cherchent à détourner l'attention de l'opinion publique, à camoufler l'échec qu'a essuyé leur politique de recours aux réactionnaires kmers pour s'opposer aux pays indochinois, à dénaturer les manifestations de bonne volonté du Viet Nam et à créer délibérément un climat de tensions et d'affrontements de manière à saper la tendance au dialogue qui se fait jour dans la région.

La position de la République populaire du Kampuchea, que la République socialiste du Viet Nam partage sans réserve, est parfaitement claire : respecter le principe de la non-ingérence, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande et s'efforcer de créer des relations pacifiques et amicales à la frontière de ce pays ainsi qu'avec les autres pays voisins. L'opinion publique mondiale, notamment certains milieux des pays de l'ANASE, se sont chaleureusement félicités que le Viet Nam ait adopté cette juste position.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 40, 72, 132 et 133 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) LE KIM CHUNG

